

Validation de l'option précoce PEA

1. **Un cours** obligatoire tous les jeudis soir de 17h à 19h30 la première année (programme 2024/25 en pj). Cours d'approfondissement de PEA en clinique et en recherche. Il est recommandé de valider ce cours la première année de la phase d'approfondissement (ce qui permet de valider les options tardives ou FST la seconde année). La validation se fait par la présence active. Les cours sont en présentiel à la MDA sauf impossibilité (lien zoom dans ce cas).
2. **Un séminaire de supervision** la première année pour cette phase d'approfondissement obligatoirement que l'on peut renouveler la deuxième année. Le choix de ce séminaire de supervision doit être fait début novembre.
3. Au moins **deux séminaires optionnels de PEA** à choisir dans la liste des séminaires validants.
4. Un **tuteur** en pédopsychiatrie peut être choisi par l'interne pour parler aussi bien du futur métier que pour tout autre question concernant le cursus. Ce tuteur doit être maître de stage en PEA.
5. Enfin pour valider l'option PEA précoce, les modalités sont les mêmes que celles du DES général. Article accepté par une revue ou mémoire au moment du jury de DES. Le sujet doit être une **thématique de pédopsychiatrie**, dirigé par un pédopsychiatre et sera soutenu devant un jury où il y a un pédopsychiatre (cf les informations sur les mémoires de fin de DES sur ce site).

Mis à jour le 27 janvier 2025

Pre Marie Rose Moro
Coordinatrice de l'option PEA
marie-rose.moro@aphp.fr